



RAPPORT ANNUEL 2017
DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE
BAYEUX INTERCOM

RAPPORT ANNUEL 2017 DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE BAYEUX INTERCOM

Un schéma de mutualisation au service de notre territoire

La loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation de services entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres « dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux ».

Dans cette perspective, les élus de la communauté de communes de Bayeux Intercom ont tenu à développer cette démarche dès la fin du second semestre 2014.

Une première phase, d'analyses et d'élaboration d'un état des lieux, a permis de dégager des pistes de mutualisation pour les années à venir, formalisées dans un projet de rapport de mutualisation. Ce projet a été soumis à la consultation des communes durant une période de trois mois.

C'est ainsi qu'en mars 2016, le Conseil Communautaire adoptait un accord de principe sur un schéma de mutualisation entre notre EPCI et ses communes membres.

Le présent rapport annuel 2017 revient sur la méthodologie engagée et dresse l'état d'avancement 2017 des actions de mutualisation dont certaines ont été mises en œuvre dès 2015. Il comprend également les nombreuses démarches engagées, hors schéma, qui contribuent au quotidien à la progression de la mutualisation.

Garantir une meilleure qualité du service à l'usager, partager le savoir-faire, améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale et si possible, rechercher des économies d'échelle sont les finalités de ce schéma de mutualisation qui constitue un véritable levier de développement de notre territoire pour plusieurs années. Il peut être appelé à poursuivre son évolution dans les prochaines années en fonction des différentes opportunités. Il reste plus que jamais d'actualité dans un contexte où les ressources des collectivités territoriales restent largement minorées et incertaines.

Patrick GOMONT

Président de Bayeux Intercom

Table des matières

1.	BASE DE CONNAISSANCE DU SCHEMA DE MUTUALISATION RAPPEL....
1.1	Définitions.....
1.2	Références.....
1.3	Contexte de la mutualisation.....
1.4	Rappel des principaux objectifs du Schéma de Mutualisation.....
2.	CYCLE DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....
3.	ORGANISATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....
4.	ETAT D'AVANCEMENT, ACTUALITÉ DES PROJETS DU SCHEMA.....
5.	ORGANIGRAMME.....
6.	BILAN DES ACTIONS MENÉES PAR LES SERVICES MUTUALISÉS POUR LE TERRITOIRE.....
7.	MUTUALISATION AVEC DES STRUCTURES LIEES.....
7.1	Bassin Urbanisme.....
7.2	Le Département.....
8.	LES FICHES ACTIONS.....
9.	AUTRES DÉMARCHES ET/OU ACTIONS DE MUTUALISATION.....
9.1	La communication externe et interne.....
9.2	Echanges inter services, réseautage.....
9.3	Rapprochement des services techniques de Bayeux Intercom et de Bayeux
10.	Bilan financier.....

1. BASE DE CONNAISSANCE DU SCHEMA DE MUTUALISATION : RAPPEL

1.1 Définitions

▪ Mutualisation :

La mutualisation, qui prend diverses formes, permet la mise en commun, par des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de moyens, équipements, matériels ou personnels.

▪ Schéma de mutualisation :

Il s'agit d'un document d'orientation qui doit servir à impulser une dynamique et permettre d'aller vers plus de mutualisation. Ce document fait l'objet d'adaptations selon les opportunités.

1.2 Références

- La loi **RCT**

La loi du 16 décembre 2010 portant **réforme des collectivités territoriales (RCT)** s'inscrit dans un processus qui visait à la simplification des structures territoriales, la réduction du nombre d'échelons territoriaux, la clarification des compétences et des financements. Elle a également systématisé la réflexion au sein des intercommunalités sur les possibilités de mutualisation. Elle impose aux communes et communautés d'élaborer un schéma de mutualisation dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal.

- La loi **MAPTAM**

Après la loi **RCT** du 16/12/10, la loi de **modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)** du 27 janvier 2014 finalise la sécurisation juridique des coopérations du bloc local.

Mars 2015 : 1^{ère} obligation de schéma de mutualisation (obligation reportée à décembre 2015)
Elle est le premier des trois nouveaux éléments de la loi du Gouvernement pour réformer la décentralisation.

- La loi **NOTRe**

Troisième et dernier volet de la Réforme territoriale, la loi portant **nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)** a été promulguée le 7 août 2015. Entre autres dispositions, ce texte apporte des précisions et simplifications pour la mise en place de services communs entre EPCI et communes.

1.3 Contexte de la mutualisation

▪ Obligation législative

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

▪ Charte de territoire

Bayeux Intercom, par délibération du 25 novembre 2010 en coopération avec le Syndicat Mixte du SCOT Bessin a manifesté sa volonté d'élaborer une charte de territoire intercommunale. Notre établissement en juin 2012 avec le soutien du cabinet Planis a produit la charte de territoire intercommunale qui est accessible à tous sur le site internet de Bayeux Intercom. Elle pose les éléments essentiels de la réflexion pour un projet de Territoire dont une des traductions sera le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en 2019.

▪ Contexte financier contraint

Les dotations de l'Etat s'amointrissent fortement. 2017 n'a pas échappé au processus de réduction.

▪ Retrait de l'Etat

Le schéma de mutualisation répond aux attentes des communes suite au retrait des services de l'Etat.

▪ Les préconisations de la cour des comptes

La cour des comptes presse les collectivités de participer davantage à la réduction du déficit public dont une des pistes évoquées est la mutualisation des services.

1.4 Rappel des principaux objectifs du Schéma de Mutualisation de Bayeux Intercom

Faire mieux ensemble pour :

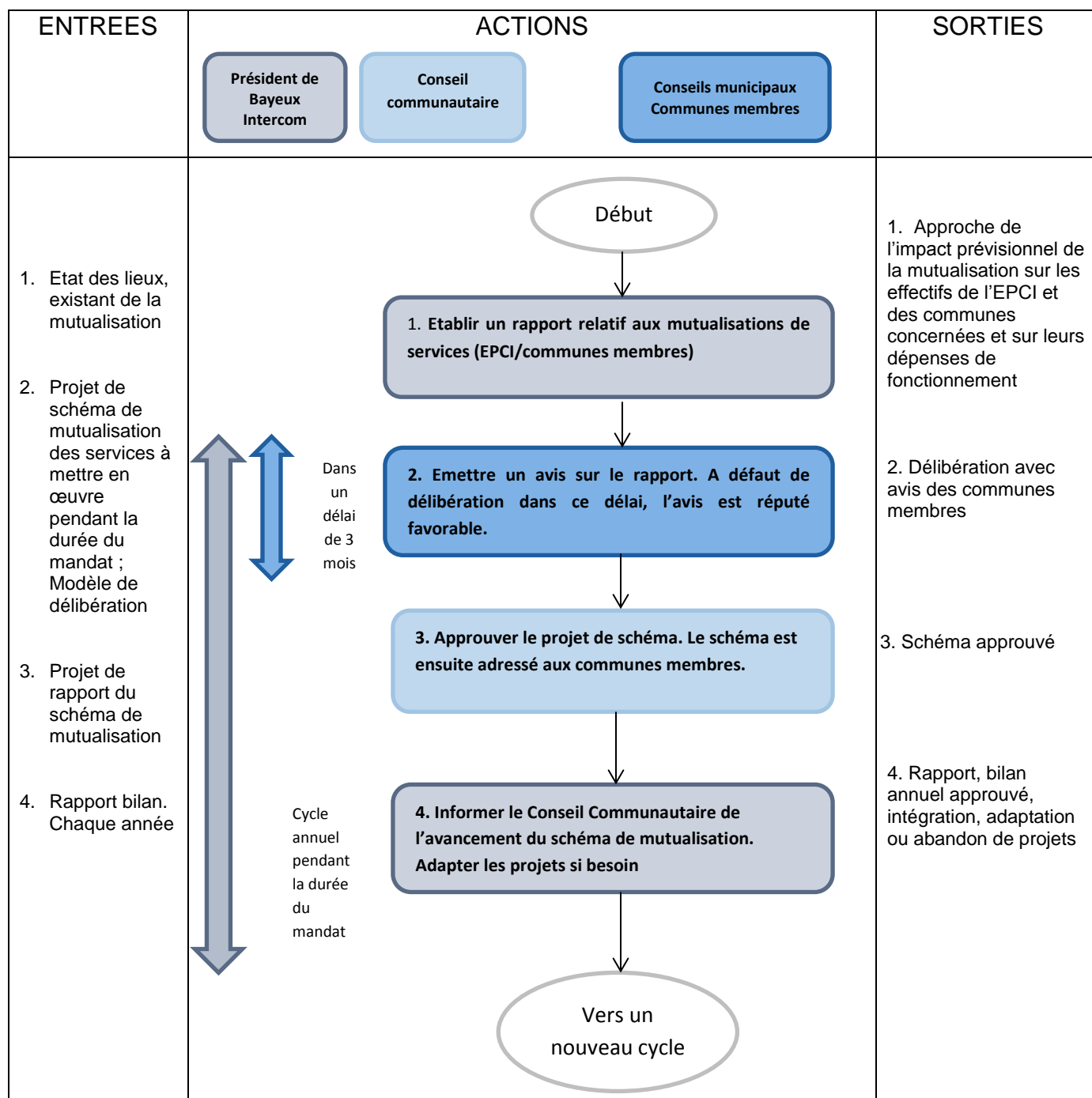
- Maintenir et/ou améliorer la qualité des services
- Animer les équipes par l'accroissement de la fonction managériale
- Partager les services pour accroître la disponibilité des expertises
- Rechercher une plus grande efficacité/efficience économique
- Renforcer la cohérence des politiques publiques
- Renforcer la communauté d'intérêt
- Rendre plus lisible l'action intercommunale
- Contribuer à mieux satisfaire les usagers (qualité du service public)
- Faire reconnaître davantage l'identité intercommunale
- Dégager à moyen et long terme des marges de manœuvre financière en partageant les ressources
- Moderniser et harmoniser les modes de fonctionnement en maîtrisant les coûts

La mutualisation par activité peut concerner tout type de ressources dont les ressources humaines, les systèmes d'information, les activités opérationnelles, les ressources logistiques.

Le périmètre d'application peut être variable selon les domaines et concerner de façon indépendante ou combinée la communauté et une commune (en général la ville centre) ou la communauté et plusieurs communes.

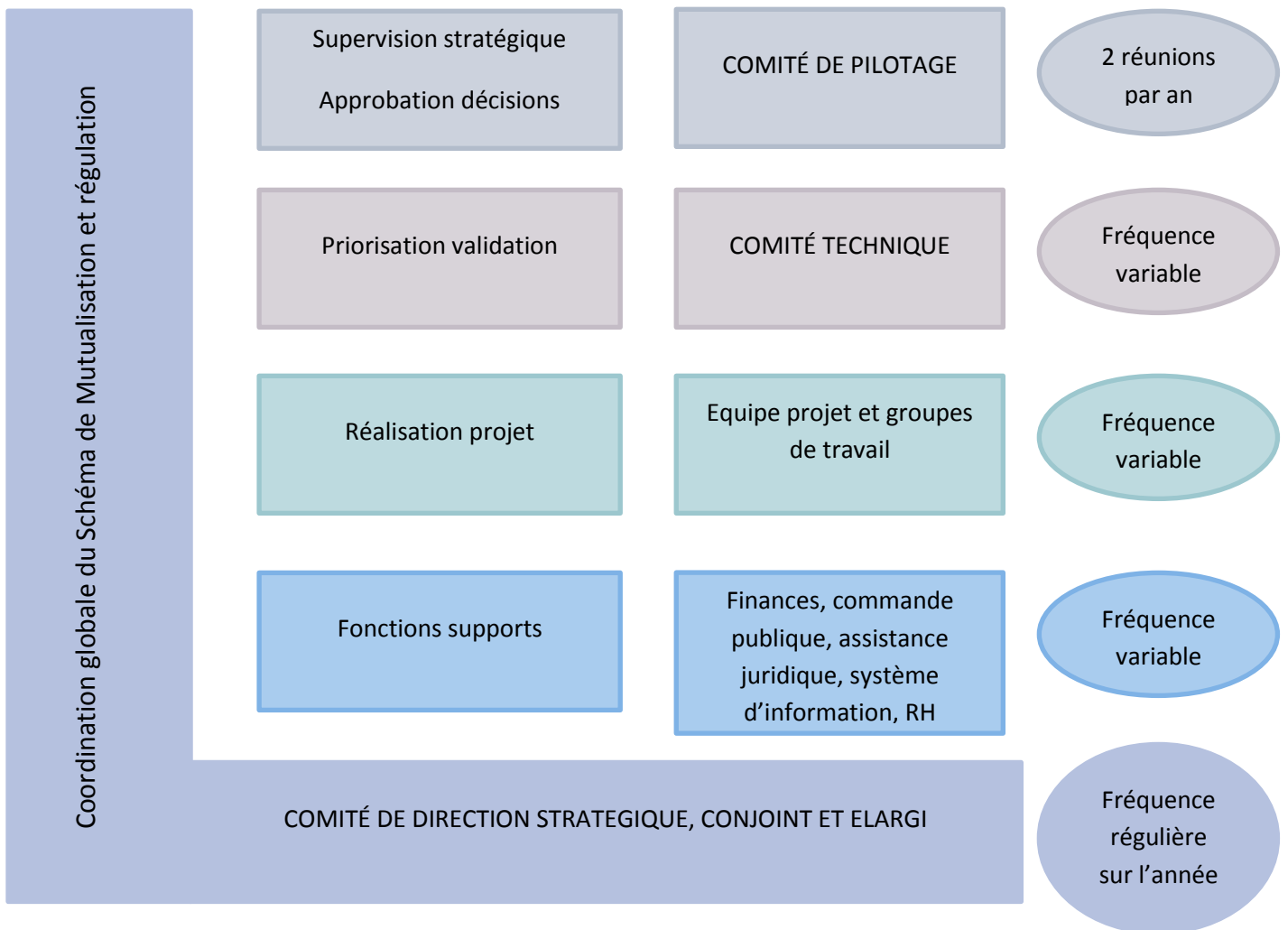
Le schéma de la mutualisation a été adopté le 24 mars 2016.

2. CYCLE DU SCHEMA DE MUTUALISATION



3. ORGANISATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

GOVERNANCE



4. ETAT D'AVANCEMENT, ACTUALITÉ DES PROJETS DU SCHEMA

L'ensemble des projets se déroule conformément au calendrier proposé dans le rapport initial selon trois axes :

- Création de services communs
- Elaboration des fiches actions et mise en oeuvre
- Autres formes de mutualisation

La création des services communs, au sens de la loi, a pour conséquence la refonte de l'organigramme (voir tableau page 10 arrêté au 31 décembre 2017) dans le fil du rapport initial.

Par ailleurs, un trombinoscope mutualisé Bayeux Intercom/ville de Bayeux a été créé. Les documents sont mis à jour régulièrement.

- La Direction Générale

Rappel : le Directeur Général Mutualisé des Services (1 Attaché hors classe sur emploi fonctionnel) est en place depuis le 1^{er} juin 2015. Le poste de l'assistante de direction (1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe) est mutualisé depuis le 1^{er} mars 2016.

- Pôle des services d'appui ou services fonctionnels :

- L'Administration Générale : est mutualisée depuis le 1^{er} mars 2016 et regroupée à Bayeux Intercom depuis le 1^{er} février 2016.

Le service est composé de :

- 1 attaché principal territorial
- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe
- 1 rédacteur
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Depuis l'année dernière, le travail sur la réorganisation a permis au 1^{er} avril 2017 de supprimer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe par mouvement interne sur un autre service.

Le projet de service est en cours de refonte avec les Affaires Juridiques.

En raison du départ de l'attaché principal territorial en détachement, l'Administration Générale et les Affaires Juridiques ont été mutualisées au 6 novembre 2017. Le poste d'attaché principal a été remplacé par un rédacteur de catégorie B.

- Les Finances :

Le service est mutualisé depuis le 1^{er} octobre 2016.

Il est composé au 1^{er} juin 2018 de :

- 1 attaché
- 2 rédacteurs principaux (1 de 1^{ère} classe et 1 de 2^{ème} classe)
- 1 rédacteur
- 4 adjoints administratifs principaux (1 de 1^{ère} classe et 3 de 2^{ème} classe)
- 2 adjoints administratifs

Un nouveau directeur des finances est arrivé au 1^{er} octobre 2017.

Le regroupement physique a eu lieu en février 2018 à Bayeux Intercom.

Le projet de service est mis en place.

Le regroupement des agents a entraîné la suppression des coordinateurs et la création d'une fonction de Directrice Adjointe.

● La Commande Publique :

Le service est mutualisé depuis le 1^{er} octobre 2016 et regroupé à Bayeux Intercom depuis le 1^{er} février 2017.

Il est composé de :

- 2 attachés territoriaux dont un est parti en mutation au 1^{er} janvier 2018 a été remplacé suite à la réorganisation, par un agent de catégorie C (1 adjoint administratif), et l'autre partant en mutation au 1^{er} juillet 2018, va être remplacé par 1 rédacteur
- 1 adjoint administratif principal de 2^e classe

Le projet de service est en cours de rédaction et de réadaptation.

● Les Affaires Juridiques :

Le service est mutualisé depuis le 1^{er} mars 2016 et installé à Bayeux Intercom depuis le 1^{er} février 2016. Il a fusionné avec l'Administration Générale en novembre 2017.

Il est composé de :

- 1 attaché principal territorial

● Ressources Humaines :

Le service est en cours de mutualisation dans une construction graduelle par pôle.

Deux pôles sont en cours d'élaboration

- La prévention/sécurité au travail/action sociale
- La formation

Il est composé de :

- 1 attaché principal territorial
- 1 attaché territorial
- 3 rédacteurs principaux territoriaux (1 de 1^{ère} classe et 2 de 2^e classe)
- 4 adjoints administratifs principaux (3 de 1^{ère} classe et 1 de 2^e classe)
- 1 adjoint administratif

Pour information, afin de faciliter le processus, le regroupement physique a lieu en juin 2018 à la Mairie de Bayeux avant le transfert définitif à Bayeux Intercom.

Des éléments méthodologiques sont mis en oeuvre. Le travail sur le projet de service est en cours, la direction et la coordination sont assurées par le Directeur Général des Services. A noter, Bayeux Intercom est assisté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale autant que nécessaire.

● Les systèmes d'information :

Le service est composé de 6 personnes :

- 1 ingénieur principal territorial
- 2 techniciens principaux (1 de 1^{ère} classe et 1 de 2^e classe)
- 2 techniciens
- 1 adjoint technique en contrat aidé pour un an, parti au 31 mai 2018 et non renouvelé

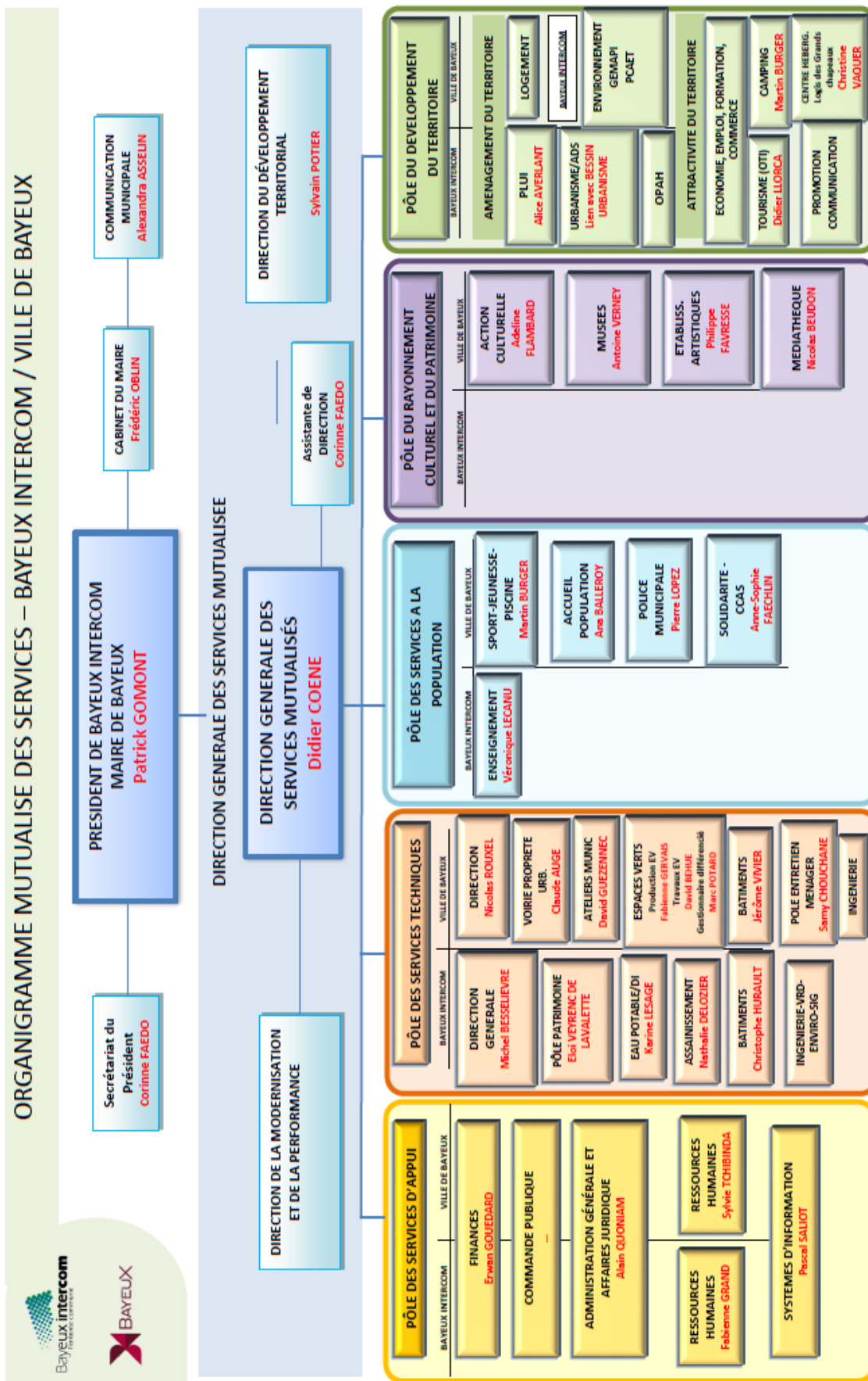
- 1 contrat d'apprentissage de septembre 2017 à août 2018 renouvelé par un nouveau contrat d'un an prévu de septembre 2018 à août 2019

L'ingénieur principal et le technicien principal de 1ère classe ont été transférés par convention en octobre 2017, au moment de la transformation du service en service commun.

Celui-ci est installé dans les locaux de Bayeux Intercom depuis l'ouverture du nouveau siège.

Il est à noter qu'une première mutualisation du service avait été engagée dès 2011 à la demande du Président.

5. ORGANIGRAMME



Décembre 2017

6. BILAN DES ACTIONS MENEES PAR LES SERVICES MUTUALISEES POUR LE TERRITOIRE

● L'administration Générale :

Dans le cadre de la gestion des missions relevant de l'administration générale, une vingtaine d'études et de conseils ont été apportés aux communes et syndicats du territoire, courant de l'année 2017, dans les domaines suivants :

- Occupation du domaine public
- Problématiques liées au droit de préemption urbain ;
- Saisine de France domaine
- Modèle de convention à fournir
- Modèle de délibération à fournir
- Réglementation en terme de gestion des assemblées et de délibération

● Les Finances :

En 2017, le service finances a été sollicité pour organiser la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) dans le cadre du transfert des compétences aire d'accueil des gens du voyage et gestion des zones d'activité.

En octobre 2017, une note a été adressée à toutes les communes pour expliciter l'évolution de la taxation de la CFE sur les bases minimales.

La fin d'année a été consacrée à la préparation du déménagement des agents « ville », point final de la mutualisation du service.

● La commande publique :

Le pôle a poursuivi activement la mise en œuvre du groupement de commandes associant Bayeux Intercom et plusieurs communes.

Coordonnateur Bayeux Intercom :

- Agenda programmée d'accessibilité
- Etude synthèse bassin de la Gronde
- Fourniture matériels, bureautiques, administratifs, scolaires, papiers et consommables informatiques
- Travaux aile ouest siège

Coordonnateur ville de Bayeux :

- Achat et maintenance de photocopieurs
- Travaux aménagement boulevard Montgomery
- Fourniture télécommunications téléphoniques
- Acquisition véhicules électriques
- Fournitures équipements électriques et éclairages, fournitures quincailleries
- Insertion sociale entretien espaces verts, bâtiments, itinéraires...

Coordonnateur SMAEP :

- Aménagement rue de Bayeux à Port en Bessin

• Les affaires juridiques :

Intervention en urbanisme pour les communes de Bayeux Intercom

- Articulation droit de préemption /emplacement réservé dans un PLU ;
- Construction gênante – constatation par PV ;
- Demande tardive de prorogation d'une autorisation d'urbanisme ;
- Question de la prise en compte des evergreenn et des toitures végétalisées dans le calcul du pourcentage d'espaces verts ;
- Construction d'une extension en limite séparative : prise en compte de la hauteur de l'extension ou de la construction existante ;
- Note relative au décret bornes électriques et emplacements vélo à l'occasion de la construction de bâtiments neufs ;
- Travaux non conformes : responsabilité du constructeur ou du pétitionnaire ?

Le service Administration Générale et Affaires Juridiques a en outre suivi et apporté un projet de réponse à une quinzaine de recours gracieux en matière d'urbanisme.

Assistance des communes (hors urbanisme)

Sollicitations sur plusieurs thématiques :

- Pouvoir de police du maire en cas de danger grave et imminent (L2212-4 du CGCT) ;
- Pouvoir de police du maire en cas de carence d'entretien d'un terrain privé (L2213-25 CGCT) ;
- Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles ;
- Rétrocession concession funéraire
- Procédure de péril ordinaire et imminent
- Election complémentaire : élection d'un nouvel adjoint et ordre dans le tableau ;
- Dissolution d'un CCAS ;
- Existence d'une servitude – déplacement d'une canalisation pour la délivrance d'un permis de construire – prise en charge financière ;

• Ressources Humaines :

La mutualisation a poursuivi 2 axes prioritaires

- Conforter les fonctions de pilotage de dossiers en mode projet
- Poursuivre l'approfondissement de la dynamique RH en transversalité avec les services y compris mutualisés

TYPES DE DOSSIERS	DEMARCHE
Temps de travail	Planification 2 ^e semestre 2017- Etat des lieux - concertation - animation de groupes de travail – Présentation de supports de communication communs en CT
RIFSEEP	Planification 2 ^e semestre 2017- Etat des lieux - concertation - animation de groupes de travail – outils de synthèses, Présentation de supports de communication communs (diaporama) ...
Recrutements : Finances, Médiathèque, Piscine intercommunale ...	Mise en place de procédures-présélection candidatures-organisation ou participation aux jury-Conseil
Transfert de compétences et de personnels -SIVOS Monts de Ryes Reprise des personnels contractuels -Pôle aménagement et développement du territoire -Aire Accueil des gens du voyage	Vérification des procédures - Rétro planning Suivi des délibérations, Fiches d'impact Recrutements directs des personnels sous statut contractuel
Formations en union avec autres communes, intercommunalités et autres structures (Bessin urbanisme, SEROC,STM, Isigny Omaha, ...)	Méthodologie - Plan de formation – Supports – Relations partenaires et prestataires Organisation d'événement « journée de la prévention »
Prévention Santé sécurité au travail	Création d'un pôle mutualisé en faisant évoluer le temps de travail du Conseiller de prévention de la CCBI vers un temps plein et en le mettant à disposition de la ville de Bayeux et du CCAS
Conseils aux communes ou aux partenaires (Bessin Urbanisme, autres entités sur le territoire, ...)	Appui aux recrutements, à l'évaluation, aux dossiers médicaux, à la formation, à la mise en oeuvre de réformes statutaires PPCR, RIFSEEP, (démarche, outils, courriers, expertise, ...)

- La direction des systèmes d'information :

Renouvellement de l'adhésion à l'association ADULLACT qui a pour rôle de mutualiser des développements informatiques réalisés au sein des collectivités. Cette adhésion permet aux communes membres de l'intercommunalité de bénéficier des services et logiciels proposés par cette association.

Parmi ces services nous avons par exemple : Une passerelle de télétransmission vers la préfecture (ACTES), un service de tiers de télétransmission, d'horodatage et d'archivage numérique.

Concernant les logiciels, l'éventail est large : Allant du logiciel de gestion de salles, à celui de présentation des résultats des élections ou encore de la gestion des cimetières.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'association : www.addulact.org

7. MUTUALISATION AVEC DES STRUCTURES TIERS

7.1 Consolidation BESSIN URBANISME :

Suite à la réforme de l'instruction du droit des sols introduite par la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR, les communes du territoire ont décidé d'habiliter la communauté de communes en matière d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et l'ont autorisé à organiser cette instruction dans le cadre d'un service commun au niveau du syndicat mixte du SCOT DU BESSIN.

C'est ainsi qu'a été créé un service instructeur par le syndicat mixte (désormais BESSIN URBANISME).

Prise en charge et mise à disposition des fonctions supports :

Bayeux Intercom a décidé de participer à cette démarche afin d'une part, prendre en charge une partie du coût du service (à hauteur de 15% du budget du service) et d'autre part, mettre à disposition du syndicat mixte les fonctions supports nécessaires au fonctionnement du service et plus largement du syndicat mixte.

Il est à noter que la fonction de conseil par BESSIN URBANISME auprès des communes et des pétitionnaires a été renforcée et joue pleinement son rôle.

Par ailleurs, le syndicat en terme de mutualisation couvre désormais au terme du processus le territoire des trois intercommunalités du Bessin : Bayeux Intercom, Isigny-Omaha Intercom, Seules Terre et Mer.

RAPPORT ANNUEL 2017
DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNE DE BAYEUX INTERCOM

Bilan de l'action de Bessin Urbanisme :

2017

Communes	CUB17	DP17	PC17	PA17	PD17	Total ss Cua 2017
Agy	4	3	3	0	0	10
Arganchy	3	1	1	0	0	5
Arromanches-les-Bains	4	26	3	0	0	33
Barbeville	2	3	16	2		23
Bayeux	5	180	40	4	5	234
Campigny	7	5	2			14
Chouain	5	1	8			14
Commes	3	10	18			31
Condé-sur-Seulles	4	4	2			10
Cottun	9	6	6			21
Cussy	1	2	2			5
Ellon	3	9	32	3		47
Esquay-sur-Seulles		9				9
Guéron		5	5			10
Juaye-Mondaye	5	19	8			32
Le Manoir	0	0	0	0	0	0
Longues-sur-Mer	5	9	14			28
Magny-en-Bessin	1	1	6			8
Manvieux	1	3	4			8
Monceaux-en-Bessin	8	7	6	1		22
Nonant	22	10	14			46
Port-en-Bessin-Huppain	6	60	12	1		79
Ranchy	4	4	7			15
Ryes	7	7	10			24
Saint-Côme-de-Fresné		12	18			30
Saint-Loup-Hors	4	7	2		1	14
Saint-Martin-des-Entrées	3	13	15	1	1	33
Saint-Vigor-le-Grand	2	30	32			64
Sommervieu	4	10	12			26
Subles		12	7			19
Sully	0	0	0	0	0	0
Tracy-sur-Mer	1	8	6			15
Vaucelles	3	9	13	2		27
Vaux-sur-Aure	1	2	2			5
Vaux-sur-Seulles	1	11	10			22
Vienne-en-Bessin	3	7	2			12
Total	131	505	338	14	7	995

7.2 Partenariat avec le Département du Calvados

Des discussions ont été menées sur la relation avec Calvados Ingénierie et notamment sur la mise en œuvre d'Ingéo 14, établissement public qui intervient dans le domaine de l'eau. Le point d'aboutissement est fixé en 2018 après l'adhésion de Bayeux Intercom.

8. LES FICHES ACTIONS

La liste est la suivante :

1. Modèles/procédures
2. Veille juridique
3. Assistance juridique
4. Veille urbanisme
5. Mise en réseau cadres/secrétaires
6. Formation élus
7. Remplacement des secrétaires
8. Groupement de commandes
9. Mutualisation de moyens techniques
10. Assistance et expertise technique
11. Assistance et expertise informatique

Depuis l'adoption du schéma et en parallèle avec la création progressive des services communs, le comité technique de la mutualisation s'est réuni le 25 septembre 2017.

Le comité de pilotage :

Il s'est réuni 2 fois en 2017 avec l'ordre du jour suivant :

Le 9 juin 2017

- Une mutualisation de tous les services fonctionnels hors RH
- Création et élargissement de Bessin Urbanisme
- Un objectif de réunion des services en un même lieu
- Création d'un syndicat d'eau au titre de la loi NOTRe
- Un organigramme organisé en pôles

Le 1^{er} décembre 2017

- Présentation des évolutions des services fonctionnels mutualisés
 - Administration Générale et Affaires Juridiques
 - Commande publique
- Au titre des services techniques : mission d'appui aux communes
 - Fiches action : point d'étape
 - Travail aile ouest siège de Bayeux Intercom

Le comité de pilotage a rendu un avis favorable sur leur mise en œuvre.

En ce qui concerne l'impact financier et considérant le coût marginal de la mise en place des fiches actions, le comité préconise de ne pas appliquer de montant financier et donc de ne jouer ni sur l'attribution de compensation, ni sur la facturation du service rendu.

Une fiche Action supplémentaire a été ajoutée sur l'ingénierie en matière d'action sociale pour les communes avec pour objectifs, le partage d'informations et d'expériences, les bonnes pratiques ...

9. AUTRES DEMARCHES ET/OU ACTIONS DE MUTUALISATION

9.1 La communication externe et interne :






Externe : Lifting du site de Bayeux Intercom intégrant les dispositions de la loi NOTRe : nouvelles compétences ainsi que la réorganisation des services.

Une nouvelle maquette est en cours d'élaboration grâce à une étudiante en contrat d'apprentissage.

Projet qui reste à développer : Fournir à chaque commune membre (élus et secrétaires de mairie) un code d'accès permettant d'accéder à une base de données en rapport notamment avec les fiches actions.

Interne : Mise en place d'un serveur ressources (intranet) partagé entre Bayeux Intercom et la ville de Bayeux. C'est le serveur ressources qui servira de base de données partagées avec l'ensemble des communes sous la forme d'un portail doté d'un habillage facilitant son accès (à venir).

Le sommaire est le suivant :

-  Délibérations
-  Présentation du territoire - gouvernance
-  Procédures et modèles
-  Ressources documentaires
-  Ressources institutionnelles

Démarches en cours :

Il servira également après quelques ajouts de livret d'accueil dématérialisé (à venir) pour l'ensemble des agents et des nouveaux arrivants en collectivité territoriale.

Afin de développer ou renforcer l'efficacité et l'efficience des services le serveur Ressources intègre de nombreux documents d'information, les organigrammes, des annuaires mutualisés, des trombinoscopes, des fiches de procédures, des modèles formalisés de supports écrits...

9.2 Echanges Inter services, réseautage :

Pour respecter la volonté du Président, des consignes ont été données par la Direction Générale pour faciliter les échanges inter services en prenant appui sur l'organisation des comités de direction stratégique, conjoint et élargi afin de renforcer la notion d'équipe au service du territoire.

Des réunions thématiques ont été organisées sur la dématérialisation le 28 septembre 2017 ainsi que sur la prévention sécurité au travail le 30 novembre 2017.

En ce qui concerne le réseautage :

Les contacts ont été multipliés avec l'ensemble des partenaires de travail sur le territoire et prioritairement les communes : (élus, secrétaires de mairie).

La direction générale rappelle en codir à l'ensemble des cadres que la relation de « proximité » doit continuer à être développée.

Les déplacements des cadres en commune ont été renforcés (quand ils étaient opportuns) sur les problématiques générales comme l'Urbanisme, les Affaires Juridiques, l'Administration Générale, la gestion du personnel ou le conseil pour des projets d'aménagement de locaux.

Les contacts ont également été nombreux sur des thématiques spécifiques et sont largement en cours sur les questions liées à l'aménagement du territoire : Procédures PLU et PLUI, RLPI contractualisation avec l'Etat ou les grandes collectivités Département, Région dont les contrats ont été signés en 2017 : contrat de ruralité, contrats de territoire Région et Département.

9.3 Rapprochement des services techniques de Bayeux Intercom et de Bayeux

De la même façon, les échanges ont été poursuivis sur les dossiers combinés. Par exemple eau assainissement avec la voirie, projets d'aménagement urbain dans l'agglomération.

C'est également le cas pour les projets structurants tels que la piscine et la médiathèque intercommunales mais aussi sur les questions d'organisation du personnel et les pratiques de travail...

C'est un dossier qui évolue avec de nouveaux objectifs pour 2018 et 2019.

10. bilan financier

Pour la première année, Bayeux Intercom souhaite mesurer l'impact financier des mesures prises dans le cadre de la mutualisation.

A côté des gains financiers directs, des gains indirects ont, aussi, été constatés. Ils sont liés à une meilleure organisation et aux prestations extérieures réalisées par Bayeux Intercom.

- Gains Financiers directs :

Cet indicateur repose sur les gains liés aux départs d'agents, depuis 2016, non remplacés grâce à la mutualisation des services. Aux coût salariaux s'ajoute 10%, de frais de structures et de Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) car les salaires auraient augmenté dans le temps.

Pour la Ville de Bayeux et Bayeux Intercom les sommes sont les suivantes :

GAIN FINANCIER LIES A LA MUTUALISATION DES SERVICES

	2016	2017	Prev 2018	
Gain lié au non remplacement de départ				
Directeur Général BIC	95 000 €	95 000 €	95 000 €	
Directeur Financier Ville	90 000 €	90 000 €	90 000 €	
Directeur juridique Bic		12 000 €	72 000 €	
Agent finances			45 000 €	
Gain charge de structure et GVT 10%/an	19 000 €	20 000 €	30 000 €	
Départ 2 Cadres A Commande Publique remplacés par 1B et un C			10 000 €	
TOTAL	204 000 €	217 000 €	342 000 €	763 000 €

La répartition des gains entre les 2 collectivités tient compte de la réorganisation des services suite aux départs non remplacés.

	2016	2017	Prev 2018	Total
BAYEUX INTERCOM	86 000	94 000	169 000	349 000
VILLE DE BAYEUX	118 000	123 000	173 000	414 000

Nous constatons que l'évolution des économies est dynamique. Cette progression des gains devrait se poursuivre en 2019 et 2020.

- **Gains liés à l'amélioration du fonctionnement managérial**

1) La mutualisation des chefs de services et Directeurs permet de diminuer le nombre de réunions d'encadrement.

L'instauration de CODIR et de COSTRAT conjoints entre la ville et l'Intercom permet de supprimer 20 réunions par an. (2 par mois hors période estivale)

Concernant l'Administration Générale, la Direction des Finances et la Direction informatique, ce sont environ 24 réunions de service (à raison de 8 par an et par service) que les cadres mutualisés s'épargnent par an. Si on considère que ces réunions durent en moyenne 2 heures, ce sont 900 h de travail de cadre économisées par an soit environ **35 000€**.

2) La mutualisation permet une uniformisation des discours managériaux et des pratiques professionnelles qui sont sources de **gain de temps et d'efficacité**

3) Elle permet, aussi, de confier à une seule personne des tâches similaires effectuées auparavant, par deux personnes différentes, dans chacune des collectivités.

Par exemple, au service « finances » l'agent en charge du règlement des échéances d'emprunts est le même pour Bayeux et Bayeux Intercom. Cela permet une plus grande professionnalisation sur les tâches et un gain de temps indéniable.

L'efficacité s'en trouve renforcée. La mise en place d'un indicateur mesurant les gains dans ce domaine est difficile à identifier, mais reste un objectif pour la structure.

- **Economies liées au redéploiement des agents entre les services**

Les mutations internes et les réorganisations des services sont facilitées par un plus grand « vivier » de personnel. Des passerelles naturelles se créent pour la mobilité entre la Ville de Bayeux et Bayeux Intercom. Elles sont sources d'**opportunité pour réorganiser et optimiser le fonctionnement des services** en redéfinissant les fiches de poste, en supprimant les activités superflues et en redistribuant les missions pour une meilleure organisation générale.

Par exemple, lors du départ du responsable du service enseignement de Bayeux Intercom, et son remplacement par son adjointe, un agent du service mutualisé de l'Administration Générale issue de la Ville a postulé au poste d'adjointe à l'enseignement. Ces mouvements ont entraîné des gains de personnel, dans le cadre de la réorganisation du service Administration Générale.

- **La refacturation de prestations à Bessin urbanisme par Bayeux Intercom**

L'activité des services de Bayeux Intercom au profit de Bessin Urbanisme a atteint 35 jours en 2017, soit un montant remboursé d'environ **10 000 €**. Cette somme est une recette nette pour Bayeux Intercom

- **Les économies réalisées par les communes** dans le cadre des prestations d'expertises effectuées pour leur compte par Bayeux Intercom.
Bayeux Intercom met son ingénierie au service des collectivités du Territoire, leur permettant de faire l'économie de prestations extérieures. En 2017, 29 jours de travail ont été effectués pour le compte des communes de Bayeux Intercom (expertise RH, prévention, juridique et financière) pour une économie estimée à **8 000 €**

- **Les économies réalisées grâce aux groupements de commandes**
Elles sont de 2 ordres :
 - La mutualisation des achats a permis des économies significatives lors de procédures comme l'achat de fournitures administratives ou la quincaillerie. Les tarifs appliqués par les fournisseurs tenant compte de l'**effet de « volume »** de la commande globale. Cet effet est plus marqué pour les plus petites collectivités car elles bénéficient des volumes des plus grandes et d'un **pouvoir de négociation renforcé** dans le cadre des MAPA.
 - 11 groupements de commandes ont été lancés en 2017. Si les collectivités concernées avaient effectué les démarches seules, ce sont 31 procédures qu'il aurait fallu lancer. Ces groupements de commandes ont donc permis de faire **l'économie de 20 procédures** d'achat public.

En l'état, les mesures chiffrées représentent un gain estimé de 816 000€ pour Bayeux Intercom et ses communes membres, sur la période 2016-2018.